



PROCES REVOLUTIONNAIRE.

JACQUES CAZOTTE.

(Suite et fin.)

Cazotte était assisté de Julienne; cet avocat a laissé quelques traces dans les souvenirs des anciens membres du barreau; esprit sans culture, sans élévation, mais parfois rempli de mouvement et de chaleur, il défendit l'accusé comme celui-ci voulait être défendu; il ne combattit pas des charges que Cazotte ne cherchait pas à méconnaître; mais il rappela sa vie, sa vertu et ses malheurs, et ses dernières paroles, qu'un pamphlet royaliste de l'époque a recueillies, ne manquent ni de force ni de dignité.

"Ainsi, Cazotte, réservé à la plus terrible des épreuves, tu vois la vie à ce peuple dont il devait être la victime, tu vois l'a dit, et vous l'écouteriez, ce jugement le protège! Mais moi, je dirai plus encore: la loi qu'on invoque n'est pas faite pour frapper la vieillesse de Cazotte, et n'a pas voulu attendre à ses cheveux blancs. Il est une époque dans la vie, où l'homme, un pied déjà dans la tombe, n'appartient plus à la société, mais à Dieu; à cette heure que suit de si près l'heure dernière, la nature le revêt d'un caractère vénérable et sacré, elle blanchit ses cheveux, charge son front de rides, et lui envoie ces infirmités qui lui disent que le moment est proche. Impuissant à nuire, si ses convictions sont trop vieilles pour qu'on les change, l'énergie qui les féconde est trop affaiblie pour qu'on les craigne; tenter de le convertir serait folie, frapper serait violence; et c'est un sacrifice que de faire tomber la tête qui se courbe déjà sous la puissante main du Créateur."

L'accusé resta calme en entendant ces paroles; sa fille, vivement émue, sembla renaitre à l'espoir; mais à peine ces mots sacramentels, après lesquels il n'est plus de défense, il n'est plus que la vie ou la mort, ces mots: "Les débats sont fermés," furent-ils prononcés, que l'infortunée retomba dans l'abattement léthargique dont elle ne devait plus sortir. Cependant les yeux de Cazotte brillaient au contraire d'un éclat inaccoutumé.

Le déliré dura quelques minutes, il fut condamné à mort.

Le président lui adressa les paroles qu'on nous pardonnera de reproduire: elles résument tout ce que nous avons pu dire sur l'éloquence de l'époque et sur la singulière physiologie de ce procès:

"Faible jouet de la vieillesse; victime infortunée d'une vie passée dans l'esclavage, toi, dont le cœur ne fut pas assez grand pour sentir le prix d'une liberté sainte, mais qui as prouvé par ta sécurité dans les débats que tu savais sacrifier jusqu'à ton existence pour le soutien de ton opinion, écoute les dernières paroles de tes juges! Puissent-elles verser dans ton âme le baume précieux des consolations! Puissent-elles, en te déterminant à plaindre le sort de ceux qui viennent de te condamner, t'inspirer la stoïcité qui doit présider à tes derniers instants. Tes pairs t'ont entendu, tes pairs t'ont condamné, mais au moins leur jugement fut pur comme leur conscience; au moins aucun intérêt personnel ne vient troubler leur décision par le souvenir déchirant du remords. Rassemble tes forces; envisage sans crainte le trépas; songe qu'il n'a pas droit de t'étonner, ce n'est pas un instant qui doit effrayer un homme tel que toi..."

"Si la loi eût pu prévoir qu'elle aurait à prononcer contre un coupable tel que toi, par considération pour tes vieux ans, elle ne t'eût pas infligé d'autre peine. Mais rassure-toi, si elle est sévère quand elle poursuit, quand elle a prononcé, le glaive tombe bientôt de ses mains; elle gémit sur la perte même de ceux qui voulaient la déchirer: ce qu'elle fait pour les coupables en général, elle le fait particulièrement pour toi; regarde-la verser des larmes sur ces cheveux blancs qu'elle a cru devoir respecter jusqu'au moment de la condamnation... Encore un mot: tu fus homme chrétien, philosophe initié; sache mourir en homme, sache mourir en chrétien... c'est tout ce que ton pays peut attendre encore de toi..."

Ce discours, que l'auditoire parut trouver fort à son goût, ne fit que peu d'impression sur le condamné; seulement à ces mots: "La mort ne peut effrayer un homme tel que toi, il se redressa vivement et son coup d'œil plein de résignation et de fierté dut convaincre ses juges qu'une telle recommandation dans leur bouche était moins superflue.

Un bien court intervalle sépara l'exécution de l'arrêt; de retour à la Conciergerie, Cazotte dit en souriant à son défenseur: "Ils ne m'ont pas surpris, j'avais pris mes mesures et m'étais confessé il y a trois jours."

Sa fille n'était plus à ses côtés; il s'en aperçut, et une émotion rapidement comprimée altera un moment la sévérité de ses traits vénérables. Je ne regrette que ma fille, dit-il, seule elle me restait de tout ce que j'ai aimé. Puis, s'adressant à l'exécuteur qui s'avancait vers lui, il ajouta d'une voix douce: "Vous allez couper mes cheveux, coupez-les le plus près possible, ils sont pour ma fille, et c'est tout ce que je lui laisse." En effet, il les remit au prêtre qui priait à ses côtés.

La fatale charrette se fit entendre. La foule qui l'entourait resta muette à la vue du condamné... Sept heures sonnaient aux derniers degrés de l'échafaud; il se tourna vers ce temple de son culte, en face du trône du maître bien-aimé pour lequel il allait mourir; il jeta sur ce palais désert un dernier et douloureux regard, et laissa tomber ces mots: "Je meurs fidèle à Dieu et au roi." Puis ce fut tout; les derniers coups de l'horloge ébranlèrent encore les airs, et Cazotte avait cessé de vivre.

Telle fut elle-même de périr; il mourut comme tout ceux qui l'ont suivi, quelle que fut leur politique, sans crainte et sans remords, sans affectation et sans faiblesse: ce fut ainsi que le pouvoir nouveau s'engagea aux mentrices judiciaires qui devaient pendant deux années ensanglanter notre sol et qu'il préféra à cette législation de terreur dont longtemps encore, parmi nous, les passions de tous les partis exhumeront, pour les flétrir ou les admirer, les terribles et sanglants souvenirs. (Droit.)

ETOILES FILANTES DU 12 NOVEMBRE ET AUBEUR BORAÏLE.

[On peut se rappeler qu'une aurore boréale à peu près semblable à celle dont il est parlé ci-dessous, fut observée ici et généralement dans les Canadas et les Etats-Unis le 14 novembre au soir le même phénomène a été observé à Québec le matin du 1er janvier 1838, sur les trois heures; il répandit dans les maisons une lueur telle que plusieurs personnes crurent à l'existence d'un vaste incendie.]

Les météores d'Olmsted, attendus pour cette dernière nuit, ne se sont nullement montrés. Ainsi, le caractère périodique que le professeur américain avait signalé comme un fait si curieux, vient de subir un échec notable, à moins toutefois que les

étoiles filantes ne prennent leur revanche ce soir ou les nuits suivantes. La soirée d'hier a été très pure et sereine jusqu'à trois heures du matin, sauf cependant plusieurs traînées de nuages, qui arrivaient très rapidement du nord et couvraient le ciel par intervalles. Depuis sept heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, on n'a vu aucun météore; ce qui est fort rare dans tous les temps.

Il en résulte que la nuit dernière a été remarquable par l'absence insolite de tout bolide lumineux. Mais nous avons eu pour consolation un beau phénomène qui n'était point sur le programme; c'était une aurore boréale, la plus brillante que nous ayons vue à Paris depuis celle du 18 février dernier. Les nuages rouges ont commencé à se montrer à sept heures vers l'occident; à sept heures et demie une agitation étincelante s'est manifestée vers l'orient, à égale distance du méridien, et un segment lumineux appuyé sur l'horizon occupait alors la région nord. On a pu distinguer vers neuf heures, époque de la grande intensité, à environ 45° de hauteur entre le nord et l'occident, deux traînées ou colonnes de feu qui paraissaient tendre vers le zénith. Malheureusement, ces deux gerbes ont à peine persisté pendant quelques minutes.

Cette aurore boréale a produit sur une partie considérable du ciel des mouvements d'ondulation prononcés, et comme des vagues de lumière rougeâtre et blanche. Pendant quelques instants, les nuages furent teints de cette couleur de rose limpide qui est d'un ton inimitable, et qu'on reconnaît toujours sur l'aura vue une fois. Les apparences ont complètement cessé vers minuit, mais le ciel septentrional a gardé une sorte de physiologie rougeâtre pendant la majeure partie de la nuit. Quant aux étoiles filantes, il n'en a pas été question cette fois sur le ciel de Paris.

Nous avons entendu des amateurs un peu superficiels, et sans doute impressionnés par l'annonce des météores périodiques, assurer hardiment que les étoiles filantes s'étaient changées en aurore boréale. Cette idée ne saurait être prise au sérieux; car ces deux genres de météores n'ont rien de semblable, hormis peut-être une commune origine céleste. (Courrier Français du 13 nov.)

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX D'EUROPE.

Nous recevons à l'instant même la triste nouvelle de la mort de l'archiduc Alexandre, fils de l'archiduc palatin de Hongrie.

Le cardinal de Simone est mort à Rome, le 19 du courant, dans l'âge de 69. (Diario di Roma.)

On lit dans un journal: "La nouvelle annoncée hier par plusieurs journaux que le prince de Montfort (Jérôme Bonaparte) avait succombé à Milan, n'est heureusement pas encore confirmée. Les dernières lettres que l'on a reçues de cette ville laissent même concevoir quelque espérance."

Les dernières nouvelles que nous avons reçues présentent l'état du prince comme étant désespéré. En voyant le Temps annoncer sa mort, nous avons dû croire que ce journal avait des informations plus récentes que les nôtres, et nous avons reproduit sa version. (Courrier.)

ESPAGNE.—Le Phare de Bayonne dit: "On nous communique une lettre de Madrid du 19 au soir où entre autres détails rapportés sur la séance royale d'ouverture des Cortès, nous lisons ceci qui suit: "Après la séance, la reine s'est rendue au palais; elle paraissait souffrante ou plutôt affectée d'un morne silence qui régnait sur son passage. La garde nationale formait la haie."

"Le discours d'ouverture, l'œuvre de M. Mata-Vigil, a été l'objet de la risée publique pendant toute la journée."

"La plus grande tranquillité règne dans la capitale, mais l'autorité veille, car elle a été prévenue de quelques projets des sociétés secrètes."

Le commandant général de Malaga, D. Manuel Bauja, a été arrêté par l'ordre du capitaine général Palarea, et embarqué à bord de la goélette la Diane, avec l'intendant Eliacin; ils seront transportés aux îles Canaries.

Le général Palarea est à la recherche des assassins de San Just et de Donado; on espère qu'il sera assez heureux pour les découvrir."

Nous lisons ailleurs dans le même journal: "On écrit de Pampelune, le 13 de ce mois, que le général Espartero a procédé à la recherche des assassins de Saarsfield et de Mendivil, exactement de la même manière qu'il avait découvert à Miranda de Ebro ceux du général Escalera. Après avoir fait former toutes les troupes en carré sur les glacis de la citadelle de Pampelune, il y est entré suivi de son état-major, a harangué les soldats, et s'étant adressé aux tirailleurs et aux flanqueurs, il a les menacés de la faire décamer s'ils ne lui dénonçaient sur-le-champ les noms des coupables. Douze d'entre eux furent forcés par leurs camarades de sortir des rangs."

Au même instant, le colonel Léon Iriarte entra dans le carré; le général l'avait envoyé chercher par un adjudant, qui le trouva couché et malade. A peine Espartero l'eut-il aperçu, qu'il lui dit à haute voix: "Le public croit que V. S. est coupable." Léon Iriarte répondit: "Je suis innocent, mon général;" et celui-ci répliqua: "Je m'en réjouirai; mais, si vous ne l'êtes pas, V. S. aura rendu compte à Dieu dans deux heures." Aussitôt une table et des sièges furent apportés dans le carré, le conseil de guerre ouvrit sa séance, des témoins furent entendus et les prévenus interrogés. A quatre heures du soir, il avait terminé ses opérations, et l'on vit conduire Léon Iriarte et les autres accusés en prison."

On apprit le lendemain matin que la sentence avait été exécutée.

Malaga est de nouveau déclaré en état de siège.

Russie.—Selon des nouvelles de Moscou datées du 8 novembre, et transmises par la voie de Saint Pétersbourg, S. M. l'empereur de Russie vient d'échapper encore à un terrible danger. Voici comment cet événement est rapporté.

Aux environs de Tiflis, la calèche de l'empereur, attelée de sept chevaux, passait sur les bords d'un précipice. Le peid ayant manqué à un des chevaux de devant, celui-ci en entraîna trois autres qui roulèrent dans le précipice avec un postillon. Les vigoureux efforts du cocher et la résistance des trois chevaux attelés au timon firent casser la volée, et la voiture resta immobile. Les quatre chevaux de devant et le malheureux postillon ont péri dans le gouffre.

—On écrit de Saint-Petersbourg, 5 novembre: "Par un ukase daté de Tiflis, le czar vient d'ordonner qu'à commencer de 1840 aucun bâtiment russe ne pourra avoir pour pilote qu'un Russe. La désobéissance à l'ukase sera considérée comme crime de haute trahison: cet ukase est dirigé contre les Anglais. Les personnes qui approchent le czar

disent que sa pensée est que l'Angleterre envoie à dessein des pilotes anglais en Russie pour avoir à sa disposition la marine commerçante du pays et y entretenir des relations qui, en cas de guerre, pourraient lui faciliter un débarquement."

—On écrit de Kalisch (Pologne), le 10 novembre: "La place de notre ville sera ornée d'un groupe de deux statues colossales en bronze, représentant l'empereur Nicholas et le roi Frédéric Guillaume de Prusse se donnant la main. Ce groupe sera placé sur un piédestal également en bronze, de vingt pieds de hauteur, et qui portera une inscription en lettres d'or conçue en ces termes: "En commémoration de la revue de Kalisch, de 1836; réunion fraternelle des troupes russes et prussiennes sous le commandement immédiat de leurs souverains."

"Les travaux pour poser ce monument ont déjà commencé, et doivent être terminés avant le 1er janvier 1838, car on assure que dans ce mois les deux souverains se réuniront dans notre ville pour assister à l'inauguration du monument qui sera célébrée par de brillantes fêtes militaires."

Saint-Petersbourg, 6 novembre.—Les nouvelles qui nous parviennent des provinces de l'intérieur annoncent que la moisson ne répondra pas aux espérances conçues au commencement de l'été.

QUEBEC:

SAMEDI, 20 JANVIER 1838.

La malle de Montréal attendue hier matin, n'est arrivée qu'aujourd'hui vers deux heures après-midi, les chemins étant encombrés de la grande quantité de neige tombée depuis quelques jours.

M. Sweeny, officier du corps de cavalerie de Montréal, est arrivé quelque temps avant la poste, ayant été expédié avec des dépêches pour lord Gosford, regies par le paquebot United-States, parti de Liverpool le 8 décembre et arrivé à New-York le 12 janvier. Nous sommes redevables à l'obligeance de M. Sweeny d'avoir reçu le Montréal Herald d'avant-hier.

Le correspondant de Londres du Montréal Herald sous la date du 6 décembre, annonce positivement le remplacement de lord Gosford par sir John Colborne comme gouverneur en chef, et celui de sir Francis Head par sir George Arthur, ex-gouverneur de New-South-Wales, comme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.

Notre correspondant de Montréal nous écrit par la poste de mercredi, que plusieurs lettres reçues en cette ville, par le même paquebot, annoncent aussi comme un fait positif que lord Gosford est rappelé, et que Sir John Colborne lui succède comme administrateur du gouvernement.

Il n'y a point de nouvelles directes du Haut-Canada; mais les journaux de Buffalo disent que l'excitation en faveur des rebelles sur la frontière américaine diminue rapidement. Il paraît que les ordres du général Scott sont d'empêcher toute communication avec eux; et de sorte qu'ils seront probablement bientôt forcés de se rendre ou de se disperser faute de vivres.

Les journaux de New-York contiennent une correspondance volumineuse entre M. Poinsett, ministre de la guerre des Etats-Unis, le général Scott, le gouverneur Marcy, M. Forsyth secrétaire d'état, M. Dunlap gouverneur du Maine, et sir Francis Head.

Le Herald dit avoir reçu une lettre du docteur Côte, datée de Keeseville (Etats-Unis).

Il a pu à Montréal mercredi toute la journée. Le traînage était arrêté.

La guerre avec les indiens de la Floride, dont on a tant de fois annoncé la conclusion, paraît aussi loin que jamais d'être terminée. Une action a eu lieu dernièrement entre un détachement de troupes américaines, sous les ordres du colonel Taylor, et les séminoles commandés par Sam Jones, dans laquelle les américains ont eu 25 hommes tués, parmi lesquels plusieurs officiers, et 111 blessés.

LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

Nous apprenons d'une source positive que la polaire mexicaine Malatta, consignée à MM. Cacullin, Lapeyre et compagnie, de cette ville, et qui était en chargement pour la Havane, a été frétée hier par le consul mexicain, et a mis à la voile sur le lest, avec des dépêches du chargé d'affaires du gouvernement de Mexico à Washington. Cette circonstance qui nous paraît d'une nature assez grave, a jeté quelque trouble dans l'esprit des négociants de cette place et généralement parmi tous ceux qui se mêlent de la politique tant intérieure qu'étrangère. Quelle est la nature de ces dépêches? Quelle sorte de communications le ministre mexicain peut-il avoir faites à son gouvernement? Telles sont les questions que tout le monde s'adresse dans la soirée; et lorsque la pensée s'est portée sur le dernier message du président et les recommandations que l'exécutif de la nation a adressées aux deux chambres du congrès, on en est venu à la conclusion que les cartes s'emboîtent de plus en plus entre les Etats-Unis et la république voisine; qu'une guerre désormais est inévitable; et que c'est dans la vue de préparer cette puissance aux hostilités qui vont infailliblement s'ouvrir que des dépêches ont été expédiées avec tant de précipitation de Washington et qu'elles sont parties, pour ainsi dire, sitôt après leur arrivée en cette ville, pour le port de Tampico. (Abelle de la N. O.)

SESSIONS TRIMESTRIELLES DE LA PAIX.—Voici les sentences prononcées hier à la clôture de la session:

Thomas Rippingham,	3 mois de travaux forcés.
Michael Hogan,	2 mois do.
James McBride,	3 semaines do.
W. Spencer,	6 do. do.
Michael Doyle,	10 jours do.
François Labbé,	20 do. do.
Le méme,	10 do. do.
Marguerite Forgue,	3 mois do.
Rosa Drum,	8 jours do.
Eleanor Hogan,	2 mois do.
W. Spencer,	8 jours do.

ECONOMIE DANS LE CHAUFFAGE.—M. Smolenski, l'officier polonais dont nous eûmes occasion de parler il y a quelque temps, comme s'occupant d'introduire ici une amélioration importante, a obtenu de notre gouvernement un brevet d'introduction pour des poêles comme ceux qui sont en usage dans les pays du nord de l'Europe, et particulièrement en Russie, d'où leur vient le nom de poêles russes. On peut voir maintenant 2 de ces poêles, de la fabrique de M. Smolenski, au palais de justice, dans la grande salle où se tiennent les séances de

la cour du banc du Roi, laquelle est maintenant chauffée de cette manière.

Des personnes qui ont été accoutumées à ces poêles en Europe nous assurent que la chaleur qu'ils répandent dans les appartements est beaucoup plus égale, plus agréable et plus saine que celle de nos poêles de fonte. On les fabrique aussi de manière à servir de meubles d'ornement. Mais c'est principalement sous le rapport de l'économie qu'ils sont préférables à tous autres. Un Monsieur qui avait 14 ou 15 années en Russie, et qui visita l'atelier de M. Smolenski peu après que celui-ci eut commencé ses travaux, nous écrivit à ce sujet une lettre où il en parlait d'une manière très-avantageuse, mais que certaines considérations nous empêchèrent de publier dans le temps; nous regrettons de ne l'avoir pas sous la main dans ce moment. L'économie sur le bois ou le charbon est d'un tiers à la moitié.

On trouve dans le second volume des Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec une notice sur les poêles russes, avec un dessin explicatif, communiqué par M. le juge en chef Sewell.

Le Canadien, dans un article à ce sujet, dit:

"Comme il est à supposer que les personnes qui voudront se procurer de ces poêles, commenceront par aller visiter ceux qui existent déjà, et prendre des informations aux meilleures soirées, nous n'en ferons pas la description, et nous nous bornerons à les envoyer à M. T. Smolenski, chez Mlle. Poncey, ou à M. Charles Gillespie. Pour la satisfaction des gens du loin, il va être publié prochainement des certificats de la part de ceux qui ont déjà éprouvé l'avantage de ces poêles, qui résumeraient l'économie à la propriété, à la salubrité, à l'élegance et à la commodité."

Doncment, s'il vous plaît, M. l'éditeur du Canadien, n'avez pas vous en croire un champion si redoutable parce qu'on ne veut pas entreprendre de réfuter sérieusement les maximes que vous répétez comme un perroquet, sur la résiliation du "contrat social," le "droit de résistance" ou de révolte contre l'autorité souveraine, etc., lorsque dans la même page, à côté de ces maximes que vous appelez "les plus chères doctrines de la nation anglaise," vous placez comme également orthodoxes, et comme un "principe d'ordre immuable," nécessaire "pour contrebalancer l'esprit d'innovation," la "doctrine de l'obéissance passive," oui, "la doctrine anti-britannique de l'obéissance passive," "prêchée hautement" dans les "déclarations de la classe éclairée la plus nombreuse et la plus respectable," doctrine dont vous parlez cependant avec le plus profond mépris, en même temps que vous vous dites "loin de condamner ces déclarations." Accordé-vous donc une bonne fois avec vous-même, et l'on pourra dès lors entreprendre de raisonner avec vous, au lieu de plaisanter ou de s'amuser à vous lancer des pétales qui ne peuvent au bout du compte vous causer qu'une frayeur innocente, et dont vous finissez par rire le premier. Jusque-là il faudrait, pour vous "reconstruire sur le terrain constitutionnel de la résistance," que l'on fût prêt à soutenir, comme vous, le pour et le contre alternativement ou ensemble, en d'autres mots à souffler le chaud et le froid, comme le héros d'une fable que la Gazette, à son tour, vous conseille de lire et de méditer.

Le Canadien reproduit du Commerce, avec diverses additions aux "gouvernements," aux "partisans politiques si prompts, si faciles à appeler l'exécution publique sur la tête de leurs adversaires," etc., etc., un long article où "IS. L." (ISIDORE LEBRUN, auteur d'un Tableau statistique et politique des deux Canadas, publié en 1833) entreprend de montrer "l'inexactitude et la partialité" des journaux anglais dans ce qu'ils disent de M. Papineau, de sa chambre et de ses patriotes canadiens. Nous n'accuserons pas M. "IS. L." de mauvaise foi: nous connaissons ses inclinations politiques et nous savons à quelles sources il a dû puiser ses informations; mais nous ne le croyons pas lui-même à l'abri des reproches qu'il fait à la "presse tory." On pourra juger, d'après les extraits suivants, de l'exactitude et de l'impartialité avec lesquelles il fait ce qui, aux yeux du Canadien, est "presque de l'histoire":

"Après l'administration despotique de lord Dalhousie, en 1829, le gouvernement anglais promit de satisfaire aux plaintes de ces provinces, mais il a maintenu la composition des conseils exécutifs et des conseils législatifs qui paralysent souvent les votes libéraux des chambres électives de leurs six parlements, et les principaux emplois n'ont pas cessé d'être remplis par des agents expédiés de la métropole, à l'exclusion des habitants. Ainsi des plans ont été conçus pour luter l'émancipation des deux Canadas, du Nouveau-Brunswick, de l'île Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve; car ces pays sont livrés par des besoins et des intérêts communs. Les trois quarts de la population du Bas-Canada, près d'un demi-million d'individus, sont d'origine française; et à leur cause se rallient les habitants venus des Etats-Unis, des milliers d'Irlandais et même une partie des Anglais que l'émigration porte incessamment dans le nord de l'Amérique; cette année, plus de 30,000 Européens y sont débarqués."

En 1834, le Bas-Canada soumit de nouveau au parlement anglais ses griefs au nombre de 92. Les griefs du Haut-Canada remplissent un volume in-8°. Dans cette dernière province, M. Head, lieutenant-gouverneur, est parvenu par fraude à changer la majorité dans la chambre élective, il a jeté la discorde entre les deux pays. Des conflits à main armée ne sont pas ce que le gouvernement redoute le plus; peut-être saisirait-il avec empressement un prétexte pour opposer la force militaire aux plaintes des habitants, et se dispenser de faire droit à leurs griefs."

"Le ministère a cherché à gagner du temps; il a envoyé sir Charles Grey aux Indes Orientales, M. Gipps, militaire, et lord Gosford, gentilhomme campagnard, en qualité de commissaires-généraux dans le Bas-Canada. Leurs promesses furent accueillies avec joie; pendant dix-huit mois, les Canadiens français se flattaient que l'enquête sur la situation du pays lui rendrait enfin la sécurité; mais les abus s'aggravèrent: le conseil législatif frappa de son veto les bills les plus importants adoptés par la chambre élective; à son tour, celle-ci refusa tout concours au pouvoir exécutif. Enfin, l'hiver dernier, l'œuvre des commissaires fut apportée au parlement impérial, elle était contenue dans un in-4° imprimé de 415 pages. Mais c'est moins le produit d'une enquête, qu'un acte d'accusation, suivi par des propositions les plus vexatoires. Le gouverneur prendra dans le trésor provincial, et sans en rendre compte, la somme de 142,000 livres sterling que réclament les juges et autres fonctionnaires civils pour leur traitement depuis 1829; une liste civile de 20,000 livres sterling leur sera assurée au moins pour sept années; le conseil exécutif sera composé pour

un tiers de membres choisis dans les deux chambres etc., etc.

"Fox avait prévu, en 1791, ce que l'enquête elle-même a constaté: c'est que les Canadiens ne pourraient pas respecter un corps législatif, prodige de la patrie, qui n'émane pas de leur choix. Dans l'attente de communications ministérielles sur ce sujet, la chambre s'est formée en comité général pour apprécier l'état vrai et présent du pays. Lord Gosford a allégué des retards provenant du changement de règne; à ses déclarations menaçantes, la chambre a répondu par une adresse très-énergique qui résume les résolutions des meetings; de même M. Papineau, dans ses discours au sein des réunions populaires, a exprimé exactement les convictions de la chambre, dont il a été constamment nommé orateur. Le gouverneur s'est hâté d'ordonner l'ajournement du parlement; puis, par un acte de véritable dictature, il a disposé d'une partie des six ou sept millions de francs accumulés dans le trésor provincial pour solder les traitements arriérés des fonctionnaires.\*\*\*

"La puissance anglaise est assurément très-compromise dans le Haut-Canada. \* \* \* \* \*

La presse tory accuse M. Papineau d'aspérer à jouer le rôle de Washington, et elle ne s'aperçoit pas qu'on fait tout ce qu'il faut pour lui inspirer une telle ambition, que probablement il n'a pas conçue encore. Elle accuse le gouvernement français de soulever l'insurrection par esprit national. C'est trop d'honneur qu'elle lui fait: le gouvernement français ne sait pas ce qui se passe au Canada. Se souvient-il seulement des liens de sympathie qui unissent encore l'ancienne France américaine à son ancienne métropole? So doute-t-il que le libre usage de la langue française est au nombre des droits que les Canadiens tiennent de la plus d'énergie et pour lesquels ils sont prêts à verser leur sang. Voici un de leurs vœux, dont l'expression est toujours applaudie avec enthousiasme dans toutes leurs assemblées populaires: "Quand les Canadiens le voudront, les contrabandiers viendront à eux. Les cotons, les laines américaines, les théés, les cafés, les tabacs, les toiles d'Allemagne, la librairie de France se trouveront sur les tablettes des marchands sans avoir payé d'entrée. Le libre usage de la langue française nous a été assuré par les traités et par l'acte constitutionnel, et cependant une taxe de 25 pour cent nous prive des livres de France." \* \* \*

Il est de certains livres de France qu'on aurait pu frapper non seulement d'une taxe de 25 pour 100, mais d'une entière exclusion, sans que les canadiens y perdissent grand-chose; ce n'aurait été ni le privilège du libre usage de la langue française, ni enfreindre les traités et l'acte constitutionnel.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

On se plaint tous les jours du peu de progrès que font les sciences dans ce pays. Cependant, depuis un grand nombre d'années, il existe dans cette ville un établissement dont le but des travaux est de propager les connaissances utiles et les sciences. Cet établissement est la Société Historique et Littéraire de Québec. Cette société qui ne se soutient que par les contributions de ses membres, dont les travaux ont été appréciés en Europe, compte dans son sein, non seulement toutes les sociétés littéraires de ce pays, mais encore cite avec orgueil, parmi ses membres, les noms des hommes célèbres dans la littérature et les sciences dont se glorifie l'ancien monde.

Il est malheureux que les moyens de cette société ne lui permettent pas de publier ses travaux sur une plus vaste échelle; l'on se convaincrait facilement de l'utilité et de la nécessité de ce précieux établissement. Cette société compte un grand nombre de membres, dont bien peu sont canadiens d'origine française. Il existe pourtant parmi ces derniers une foule de gens qui par leur éducation et leurs talents pourraient rendre de grands services à cette société en particulier et à leur pays en général. Depuis longtemps on accuse les canadiens d'ignorance et d'apathie pour les sciences et les arts: ce reproche paraît assez fondé. J'espère que nos compatriotes se laveront de ce reproche. Qu'ils entendent cette société, ils montreront, j'en suis sûr, par leurs travaux, que le génie est aussi bien le partage de l'Américain, que de l'homme né au delà des mers.

Je suis,

M. l'Éditeur, votre obéissant serviteur,

UN CANADIEN, Membre de la S. H. L. Q.

Québec, 16 janvier 1838.

P. S.—Je vous adresse ci-joint un extrait du rapport annuel de la société, ainsi que les noms des officiers de la société pour l'année courante.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE QUÉBEC.

A l'assemblée annuelle de cette société, tenue le 10 du courant, A. Stuart, écuyer, président de la dite société, présenta le rapport dont suit un extrait:

"En considérant les progrès de la société pendant l'année qui vient d'expirer, notre attention doit d'abord se porter sur ceux des membres qui la composent qui ont payé le tribut à la nature. Depuis la dernière assemblée aruelle, la société a perdu, M. Arduin, dont les efforts et le zèle pour promouvoir les intérêts de la société, méritaient notre reconnaissance. La mort nous a aussi privés du Dr. Hall, médecin distingué de Samuel Neilson, écuyer, éditeur de la Gazette de Québec, qu'il a condamnée avec cet esprit indépendant et éclairé, qui le caractérisait. Nous ne pouvons que désirer, que la presse, cette engine si puissante pour faciliter les progrès de la civilisation, soit toujours dirigée et conduite par des hommes aussi adroits et aussi instruits que l'était ce Monsieur. Nous comptons encore parmi les membres défunts, de cette société, M. A. C. Freer, l'honorable Bellou, et le révérend C. J. Stewart, évêque de Québec.

Après avoir rempli un devoir indispensable envers les membres de la société que la mort nous a enlevés, je passerai sommairement sur les procédés de la société.

Le docteur Douglass nous a donné une dissertation sur la conformation de la tête. La dissertation du docteur Poiry, sur la contagion, renferme un sujet d'une importance générale pour la société. Le discours du docteur Sewell sur la respiration, est très propre à diriger l'attention sur des faits importants, rarement considérés par ceux qui n'ont encore aucune notion de la science médicale.

La lecture sur la Lunette, donnée par M. Daintry, mérite les plus grands éloges, tant pour les travaux qu'elle lui a donnés, que pour l'ingénieuse théorie adoptée par ce Monsieur.

Par le zèle infatigable de quelques membres de cette société, nous sommes entrés en correspondance avec les diverses sociétés savantes des autres parties du monde. Nous avons reçu les mémoires de l'Académie

Royale de Lisbonne, qui prennent une place si remarquable dans la bibliothèque de notre société. Les transactions et procès de la Société Royale de Littérature, et de la Société Royale d'Edimbourg nous ont été présentés cette année. M. Gould, dont nous éprouvons les soins attentifs depuis plusieurs années, nous a procuré l'avantage d'un grand nombre de correspondances scientifiques et littéraires. Le docteur Charles Daubeny, dans son dernier voyage dans cette partie du monde, nous a libéralement donné divers ouvrages de sa composition, recommandables par leur vaste intérêt. Nous ne devons pas omettre de mentionner ici les dons de M. Adrien de Justier; sa lettre ainsi que celle de M. Beaumont, qui sont parmi les minutes de la société, sont des preuves convaincantes de l'estime de ces Messieurs pour nos travaux, et de leur intérêt à en profiter.

Le révérend Messire Holmes nous a envoyé de Paris un grand nombre d'ouvrages très rares, tant imprimés que manuscrits, sur la découverte de notre continent, et des premières colonies qui s'y établirent. En parlant de l'histoire de l'Amérique, il serait injuste de passer sous silence un ouvrage qui a pour titre, "Catalogue d'ouvrages sur l'Amérique," par G. B. Faribault, écrivain, un des vice-présidents de cette société. Cet ouvrage qui sera de la plus grande utilité à ceux qui désireront s'occuper de l'histoire de cette province, ou du continent Américain, mérite à son auteur les remerciements de cette société.

La société a complété le troisième volume de ses travaux. Les prix offerts par cette société, dans le but d'exciter le talent et de diriger les connaissances, n'ont pas été tout à fait inutiles, d'où nous pouvons espérer qu'ils seront pour l'avenir un motif puissant d'encouragement. Ils ont déjà produit quelque bien, et nous sommes persuadés que leur nature bienfaisante sera de plus en plus connue. Ce système de prix ayant produit les plus heureux résultats dans les autres pays, pourquoi sa favorable influence ne se ferait-elle pas sentir dans le nôtre?

La société procéda ensuite à l'élection de ses officiers pour la présente année :

- A. Stuart, écrivain, Président.  
Honl. W. Sheppard, Vice-présidents.  
R. H. D. Sewell, W. Kelly, écrivain, G. B. Faribault, écrivain, J. C. Fisher, écrivain, Secrétaire.  
J. Skey, écrivain, Secrétaire correspondant.  
W. Henry, écrivain, Secrétaire du conseil.  
R. Simes, écrivain, Trésorier.  
R. W. Wilkie, Bibliothécaire.  
C. C. Sheppard, écrivain, Gardien du Museum.  
W. Dainty, écrivain, Do. Cabinet de Physique.  
Comité des documents historiques.  
A. Stuart, écrivain, Jos. Key, écrivain.  
R. H. D. Sewell, G. B. Faribault, écrivain.  
H. Sheppard, G. B. Wilkie.  
R. W. J. Cook.

- CLASSE DE LITTÉRATURE.  
Président, Rév. J. Cook, écrivain.  
V. Président, D. Ross, écrivain.  
D. Roy, écrivain.  
E. Montizambert, écrivain.  
A. Sewell, écrivain.

- DES ARTS.  
Président, W. Bristow, écrivain.  
V. Président, R. H. Gairdner, écrivain.  
R. M. Lundy, Honl. W. Cochran, J. Jones, écrivain.
- DES SCIENCES.  
Président, Capt. Bayfield.  
V. Président, Robt. Geggie, écrivain.  
R. H. D. Sewell, A. Russel, écrivain.  
J. Seaton, écrivain.
- PHYSIQUE.  
Président, Dr. Sewell.  
V. Président, W. H. Davies, écrivain.  
Dr. J. Douglas, Dr. Racey, Dr. G. Douglas.
- DEUX ARTS.  
Président, Ths. Amiot, écrivain.  
V. Président, J. Crémazie, écrivain.  
S. Codman, écrivain.  
Capt. Wright, R. E.

ASSEMBLÉE DE ST-HENRI DE LAUZON.—Sur la première nouvelle qui nous est parvenue de ce qui s'était passé à cette assemblée, nous avons dit que c'était une de celles qui faisaient le plus d'honneur au bon sens et à la loyauté des habitants, parce que l'un des représentants du comté, qui la présidait, pour avoir entonné l'éternelle histoire des griefs, avait été exclu, à l'unanimité moins six voix, nous avons dit de la députation qui devait présenter l'adresse au gouverneur. Le procès-verbal de l'assemblée, publié peu de jours après, constate le fait de l'exclusion par un amendement, mais ne dit pas combien de voix se prononcèrent pour la motion primitive. Un individu respectable qui se trouvait à l'assemblée, et qui nous a autorisé à faire usage de son nom s'il était nécessaire, nous a cependant assuré d'une manière très-positive qu'il n'y eut que six voix. Le même individu nous a communiqué des notes d'après lesquelles nous avons publié un précis des discours prononcés en cette occasion, sans nous astreindre à tout rapporter mot pour mot, mais aussi sans rien changer au fond des pensées et des sentiments. Un autre correspondant, "J. T.", nous a fourni les noms des six personnes qui composaient la minorité glorieuse.

Une de ces personnes, M. Joseph Moisan, forgeron, admettant que la minorité se composait de six, réclame contre l'insertion de son nom comme en faisant partie. "J'ai voté," dit-il, "dans la majorité, et comme l'écrit signé 'J. T.' ne tend qu'à me déprimer dans l'opinion de mes concitoyens, je vous demande avec instance le nom de son auteur." "J. T." n'aura aucune objection sans doute à faire réparation d'honneur à M. Moisan. Cela nous dispensera de publier le reste de sa lettre.

Un autre individu, M. Pierre Turcot, cultivateur, réclame, lui, l'honneur dont se défend M. Moisan, et veut, comme celui-ci, qu'il y ait malice et mauvaise foi de la part de nos rapporteurs. Il n'a qu'à se mettre à la place laissée vacante par M. Moisan, et la glorieuse minorité se trouvera toujours au complet. Quant au désir que l'on croit qu'ils étaient plus de six, il nous paraît peu sage; car plus la gloire sera partagée, moins il y en aura pour chacun.

A l'égard du membre en question, M. Bouffard, nous avions cru faire un acte d'impartialité suffisant, en admettant sans aucune observation l'écrit signé *Justitia*, qui avait pour but de justifier sa conduite. M. Bouffard nous adresse cependant encore une longue lettre dans le même but, mais bien moins efficace, il nous semble, que celle de *Justitia*. Le commencement n'est qu'une répétition mot pour mot, et sans aucune marque de citation, des généralités contenues dans le commencement de l'écrit intitulé "Kamouraska," qui a paru dans la Gazette du 30 décembre. Venant au sujet, M. Bouffard se résume souverainement et avec le plus grand mépris la prétendue substance du discours qu'on lui prête, et surtout ces mots: "quoiqu'on pût résister

peut-être par la force à obtenir le redressement de ces griefs," et encore bien d'autres expressions qui ne sont jamais sorties de sa bouche," dit-il. Puis il observe que "l'esquisse si mince et si peu correcte de son discours dénote clairement que ces misérables poussent la passion jusqu'à l'oubli de l'honnêteté."

"Je connais, ajoute M. Bouffard, qu'un certain quidam garde-note et consorts ont mis tout en œuvre, mais en vain" (ce dont nous le félicitons) "pour me faire trouver coupable auprès de Son Excellence relativement au discours que j'ai prononcé... Mes opinions politiques sont bien connues et n'ont rien que de loyal, et sont entièrement opposées à toutes mesures révolutionnaires," ce que nous sommes tout-à-fait disposés à croire sur sa parole, nonobstant "les différentes assertions qui ont paru jusqu'à ce jour" dans notre feuille ou ailleurs. "Ces assertions, dit-il, sont trop mensongères pour qu'un homme honnête s'en occupe davantage." Ainsi nous espérons qu'il n'en sera plus question.

Nous en avons cependant observé, pour rendre justice à nos autres correspondants, que M. Bouffard est un des 61 membres qui, dans la séance du 25 août dernier, votèrent contre la proposition suivante :

"Qu'il est du devoir de cette chambre de maintenir la fidélité à la couronne, et de cimenter la liaison de cette province avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, employant en même temps tous les moyens constitutionnels pour faire disparaître les obstacles qui ont jusqu'à présent retardé l'avancement et la prospérité de la province, et pour assurer aux sujets de Sa Majesté en icelle un gouvernement meilleur et plus efficace qu'il ne l'a été jusqu'à présent."

Après avoir déclaré comme représentant du comté de Dorchester, qu'il n'était pas du devoir de la chambre, dont il faisait partie, de maintenir la fidélité à la couronne et la liaison de cette province avec le Royaume-Uni, etc., nous concevons que M. Bouffard se serait trouvé un peu embarrassé, s'il ne manquait pas entièrement de mémoire, en présentant, au nom du même comté, une adresse "pour assurer notre très-gracieuse souveraineté," y est-il dit, "de notre fidélité inviolable envers le gouvernement de Sa Majesté, comme du prix que nous attachons à la liaison qui existe entre cette colonie et la mère-patrie;... déclarant bien sincèrement l'égarément d'une partie de nos compatriotes qui viennent de compromettre la réputation de loyauté si bien établie dont les sujets canadiens de S. M. ont toujours joui," et témoignant à Son Excellence le gouverneur en chef leur gratitude pour les assurances contenues dans sa proclamation du 29 de novembre, au sujet du redressement graduel des abus qui peuvent exister dans le gouvernement. Il nous semble donc que c'était lui rendre un service en le sauvant d'une position désagréable, que de ne pas l'adopter à la députation.

M. l'Éditeur,  
Je m'écrie trop l'auteur d'une communication insérée dans votre feuille du 11, et signé Chs. A. Quessel pour y répondre. Je me contenterai d'informer le public que je me croirais indigne de vivre dans la bonne société, si j'enrais seulement en discussion avec l'auteur dont je ne les allégués, tant pour moi que pour le capitaine Dubois.

Je suis,  
Monsieur,  
votre humble serviteur,  
L. LANDRY.

Bécancour, 16 janvier 1838.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.  
Québec, 17 janvier 1838.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de faire les nominations suivantes savoir :

Ambrose Caron et Hugh Daly, écrivains, pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans l'endroit extra paroisial appelé St-Philippe de Kidare, dans le comté de Berthier, sous la 6e Guillaume IV, cap. 17.

Benjamin Salls et James McGillivray, écrivains, pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la paroisse de St-George, dans le comté de Rouville.

M. A. De Sabalery et Augustus Hatr, écrivains pour être ditto ditto, dans la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly.

Pierre-Benjamin Dumoulin, écrivain, pour être un des conseillers en loi de Sa Majesté, dans et pour le district des Trois-Rivières, dans la province du Bas-Canada.

AVIS.  
On prie ceux qui n'ont pas encore présenté leurs demandes contre M. JEAN MOREAU, failli, de les transmettre au soussigné d'ici au 10 février prochain.  
E. GLACKEMEYER, notaire.  
Québec, 20 janvier 1838.

AVIS.  
Le terme de la société de WILLIAM PATTON & Co., étant expiré, elle est dissoute. Tous comptes non réglés seront mis entre les mains d'un procureur pour recouvrement.  
WILLIAM PATTON,  
H. N. PATTON.  
Québec, 8 janvier 1838.

A VENDRE CHEZ LE SOUSSIGNÉ :  
MORUE VERTE au quart et à la draft, huile de morue et de baleine, lard, bœuf, hareng, maigre, morue sèche, beurre, saindoux, fromage, oignons, pommes, crackers de Boston, farine de blé d'Inde, balais, aovine.  
—AUSI—  
Quelques quartiers de noues et langues.  
R. LA THAM,  
coin des rues St-Paul et St-Pierre.  
19 janvier 1838.

SOCIÉTÉ CHARITABLE  
DES DAMES DE QUEBEC POUR LE SOULAGEMENT DES ORPHELINS.  
Il y aura une assemblée générale des membres de cette société JEUDI le 25 de ce mois, à DEUX heures P. M. à la chapelle St-Louis. Le comité permanent de cette société priera particulièrement toutes les dames qui s'intéressent au succès de cette établissement de vouloir bien se rendre à la dite assemblée.  
Par ordre,  
HENRIETTE MARETT,  
secrétaire.  
Québec, 18 janvier 1838.

AUX ENTREPRENEURS.  
LES syndics pour l'érection de la nouvelle église de la paroisse de St-Pierre les Beccquets recevront d'ici au PREMIER de FÉVRIER prochain, toutes propositions qu'on voudra leur faire pour l'entreprise de la maçonnerie (déjà commencée) et la charpente de la dite nouvelle église. La maçonnerie devra être faite l'été prochain et la charpente l'été suivant.  
S'adresser à JOSEPH DIONNE, écrivain, l'un des syndics.  
A. P. METHOT, N. P.  
St-Pierre les Beccquets, 7 janvier 1838.

AUX JARDINIERS.  
ON a besoin d'une personne qui ait été employée comme JARDINIER pour le marché. S'adresser à ce bureau.  
20 décembre 1837.

AVIS.  
TOUTES personnes ayant des demandes contre feu A. D. BOSTWICK, écrivain, avocat, sont priées de le envoyer en forme authentique, et sans délai, au soussigné.  
EDWARD GRIEVE.  
Trois-Rivières, 28 décembre 1837.

PERDU.  
DANS la Haute-ville ce matin, UN ANNEAU D'ACIER auquel HUIT CLEFS étaient attachées. Quiconque l'aura trouvé, obligera le propriétaire en le remettant au bureau de la Gazette de Québec.  
20 janvier 1838.

A LOUER,  
JUSQU'AU 1ER DE MAI PROCHAIN :  
UNE MAISON jolie et commode, rue des Jardins, n. 15. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser à MM. R. & A. HADDEN, rue Ste-Anne.  
Québec, 19 janvier 1838.

BUREAUX ET MAISONS A LOUER.  
DEUX BUREAUX DOUBLES, vis-à-vis la Banque de Québec, rue St-Pierre; on pourrait avoir de bons logements, avec cave, cour, hangars et écuries si on le désirait.  
UNE PETITE MAISON nouvellement réparée, faisant face aux rues St-Pierre et Saut-au-Matelot, entre les Banques de Québec et de Montréal, très-commode pour un bureau et une petite famille.  
LA MAISON appartenant à la succession de feu F. Glackemeyer, dans la Haute-ville, rue St-Joseph. S'adresser à  
E. GLACKEMEYER, notaire.  
Québec, 20 février 1838.

A LOUER,  
POSSÉSION A LIVRE LE PREMIER MAI PROCHAIN :  
DEUX MAISONS, contiguës l'une à l'autre, ne formant à présent qu'une seule maison située dans la Basse-ville de Québec, rue St-Pierre, maintenant occupée par JACQUES ROUSSEAU, comme auberge, et voisine du magasin de cuirs de M. ADNET; pour les conditions s'adresser au soussigné propriétaire.  
LOUIS FISET, avocat,  
Hue St-Louis.  
Québec, 2 janvier 1838.

A LOUER,  
ET EN LIVRE POSSESSION LE 1ER MAI PROCHAIN :  
LA MAISON située rue de Buade, Haute-ville, à présent occupée comme auberge par T. C. LEE.  
LA MAISON située rue St-Joseph, Haute-ville, à présent occupée par G. Welling, écrivain.  
AUSI, LA MAISON occupée par le soussigné, au faubourg St-Jean, au-dessus de la Côte d'Abraham.  
T. C. LEE.  
Québec, 15 janvier 1838.

A LOUER,  
AVEC POSSESSION AU 1ER MAI PROCHAIN,  
Le magasin, comptoir et l'espace vacant faisant face à la Bourse de Québec, à présent occupés par MM. HOZ & Co. S'adresser à  
L. T. MACPHERSON.  
Québec, 13 novembre 1837.

A VENDRE OU A LOUER,  
UN superbe EMPLACEMENT situé à quatre arpents environ de l'église de Champlain, de quarante-cinq pieds de front sur deux arpents de profondeur ou environ, borné au fleuve St-Louis, avec une bonne MAISON commodément construite pour le commerce, écurie, et une très-bonne place de pêche.  
On recevra un titre du shérif. L'acquéreur aura un délai convenable en donnant des sûretés, le tout aux conditions les plus encourageantes. S'adresser sur le lieu à A.-E. DUBORD, écrivain, J. P. ou au propriétaire soussigné en sa demeure à Gentry.  
A. STEIN, marchand.  
Gentry, 7 octobre 1837.

A VENDRE,  
DEUX MAISONS contiguës l'une à l'autre et situées au faubourg St-Roch, sur l'alignement sud de la rue St-Vallier, dépendantes de la succession de feu dame TAILLON, veuve SIMON, et de celle de feu F.-X. SIMON, écrivain, avocat. Les terrains des dites maisons s'étendent jusqu'à la cime du côté St-Genève. Pour plus amples explications s'adresser aux soussignés ou à l'un d'eux.  
G. FELUET,  
P. GAGNON,  
BACQUET, avocats.  
Québec, 29 août 1837.

N. B. Si ces maisons ne sont pas vendues, à vente priée, d'ici à la fin de septembre, elles seront mises à l'enchère sur les lieux le 1er octobre suivant et adjugées au plus haut enchérisseur.

COMMERCIAL BUILDINGS,  
BASSE-VILLE DE QUEBEC, RUE SAINT-PIERRE.  
CETTE propriété est maintenant en vente : elle vaut \$6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'elle sera complétée, comme il n'est pas à douter qu'il ne le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de \$200.  
N. 1—J. C. Sinton, courtier  
N. 2—James George, négociant  
N. 3—H. MacLellan, ditto  
N. 4—H. N. Jones, ditto  
N. 5—Lyon frères, ditto  
N. 6—Anderson & Paradis, ditto  
N. 7—J. Dyde, bureau des bateaux à vapeur  
N. 8—J. Nevins, négociant  
N. 9—Jeffery & fils, agents  
N. 26—Rue St-Pierre, B. F. Maitland & Co., négociants.  
Magasins, comptoirs et caves à louer.  
Toutes sortes de marchandises emmagasinées.  
S'adresser à JEFFERY & FILS, N. 9.  
Québec, 1er mai 1837.

A LOUER,  
DEUX EXCELLENTE MAISONS de briques situées dans la Haute-ville, rue Ste-Genève, appartenantes à Wm. F. S. SCOTT, écrivain. L'une est occupée maintenant par Hy. PEMBERTEY, écrivain, et l'autre par monsieur le Capt. TEMPLE, avec remises, hangars et autres dépendances.  
S'adresser à  
LOUIS PANET,  
notaire.  
Québec, 16 mars 1837.

A LOUER,  
DU PREMIER MAI PROCHAIN,  
LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupées depuis 10 ans dans la maison du soussigné, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'abord par M. Lacroix et Gavart et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de manchoonniers.  
S'adresser à  
ED. CARON.  
27 décembre 1837.

A LOUER,  
ET EN DONNER POSSESSION IMMÉDIATEMENT :  
LA TERRE connue sous le nom de New Kilmaronock, à quatre milles de la ville, contenant environ 180 acres, dont 100 en culture.  
S'adresser à  
D. J. GRADDON,  
Rue du Palais.  
23 décembre 1837.

A LOUER,  
AVEC POSSESSION IMMÉDIATEMENT,  
DEUX grandes voutes à l'épreuve du feu, dans la Basse-ville, rue Saint-Paul, pour magasinage de denrées des Isles, vins, provisions ou autres marchandises de prix. S'adresser à  
Wm. PHILLIPS,  
Ancienne Douane.  
Québec, 1er décembre 1837.

A VENDRE,  
LE MOULIN A SCIES de VALCARTIER, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Lorette, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écrivain, ou J. NEILSON, propriétaires.  
Québec, 8 mars 1837.

AVIS.  
Le soussigné informe le public, que ses affaires ci-devant conduites à son magasin du marché St-Paul, sous les noms et raison de B. LACHANCE & FILS, le seront à l'avenir, à compter de cette date, au nom seul du soussigné.  
B. LACHANCE,  
u d  
Québec, 6 décembre 1837.

AVIS.  
TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HENRY B. URQUHART, perquier, de cette cité, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment attestés, et ceux qui doivent à la dite succession, de payer sans délai au soussigné.  
RICHARD DEVERVY,  
curateur.  
Québec 28 novembre 1837.

AVIS.  
Le soussigné, chargé de régler les affaires de M. ANTHONY BISSON, prie tous ceux qui auraient des demandes à former contre lui, d'envoyer leurs comptes à Mire. ARCH. CAMPBELL, notaire.  
GEO. PEMBERTON.  
Québec, 6 novembre 1837.

AVIS.  
LES soussignés, avocats et solliciteurs, ont pris des arrangements pour gérer conjointement les affaires concernant les terres et biens fonds qui leur seraient confiés comme agents en cette ville, à part de leurs engagements professionnels respectifs. Ils se chargeront de l'investigation et du complètement des titres, des comptes et surveilleront à la passion de tous actes, etc., et seraient requis. Ils s'occuperont immédiatement de satisfaire aux communications qui leur seraient faites soit personnellement ou par lettres (affranchies) adressées à GARDNER & STUART, rue Sainte-Anne, n. 8, à Québec.  
R. H. GARDNER,  
A. STUART, jur.  
Québec, 20 novembre 1837.

AVIS PUBLIC.  
LA suspension des paiements en espèces par les Banques de New-York a engagé les directeurs des Banques ci-dessous nommées en cette ville à prendre en considération l'effet qu'une pareille mesure doit avoir sur le cours du numéraire dans ce pays.  
Après la plus mûre délibération, ils sont obligés de reconnaître que l'effet en sera de faire écouler les espèces des Canadas aux Etats-Unis, et comme seul moyen d'empêcher un effet si ruineux, et de prévenir des conséquences désastreuses qui en résulteraient aux intérêts commerciaux et agricoles du pays, conséquemment de ce moment.  
Les billets des Banques ci-dessous nommées seront reçus comme de coutume en paiement des sommes dues aux dites Banques et en dépôt, et comme la mesure actuelle est impérativement imposée aux directeurs, et adoptée par eux non dans un but de gain pour leurs institutions respectives, mais pour détourner une calamité publique, ils expriment avec confiance que les billets de ces Banques auront cours et passeront comme de coutume jusqu'à ce qu'il survienne un changement qui permette de reprendre les paiements en espèces.  
Par ordre de leurs Bureaux respectifs,  
Québec, 16 mai 1837.  
A. SIMPSON, caissier de la succursale à Québec de la Banque de Montréal  
C. GETHINGS, faisant fonction de caissier de la Banque de Québec.

AVIS  
ON fait savoir que la succursale de la BANQUE DE MONTRÉAL, LA BANQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE, et LA BANQUE DE QUEBEC, recevant en dépôt ou en échange pour des billets de banque, des traites sur la BANQUE DE QUEBEC signées par le caissier, pour \$2, 51, 10, et \$5, 6d., en quelque quantité que ce soit.  
fesantfonction de caissier de la Banque de Québec.  
10 juin 1837.

AVERTISSEMENT.  
Le soussigné exécuteur testamentaire de feu ALEXANDRE FRASER, écrivain, en son vivant seigneur de la Rivière du Loup, requiert toutes personnes qui ont quelques réclamations contre la succession du dit Alexandre Fraser, écrivain, de lui transmettre leurs comptes dûment attestés, d'ici à trois mois de cette date, à sa demeure, ou à JEAN-BAPTISTE TACHÉ, écrivain, notaire, à Kamouraska; les personnes endettées à la dite succession, sont requises de payer ce qu'elles doivent au dit Jean-Baptiste Taché, agent nommé à cette fin par le soussigné, dans le même délai.  
THOMAS JONES.  
Québec, 6 août 1837.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.  
FABRIQUE DE FORTE-PIANOS, MEUBLES, CHAIRES ET SOHNAS.  
Sculpture, ouvrage au tour, dessins, modèles, &c. &c.  
N. 28, RUE ST-JEAN.  
JAMES MCKENZIE présente ses meilleurs remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il est maintenant entré en société avec THOMAS BOWLES, luthier et menuisier expérimenté, venant de New-York.  
MCKENZIE & BOWLES demandent à exprimer l'espérance que d'après l'excellence de leurs matériaux, leur habileté comme ouvriers, et la nature générale de leur établissement, ils pourront exciter avec promptitude tous les ordres dont on les honorerait dans les branches ci-dessus, et dans les articles de goût, de manière à mériter l'entière approbation, la préférence et le patronage croissant de ceux qui les emploieront.  
FORTE-PIANOS et autres instruments réparés avec soin.  
Québec, 2 novembre 1837.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de sieur LE CORNELIUS BROWN, décédé à Kibicoock, Baie des Esquimaux, prie toutes les personnes qui sont en possession de quelques effets appartenant à la succession du dit C. Brown, ou qui sont endettées envers icelle, de lui remettre le montant de leurs comptes immédiatement; et celles qui ont quelques réclamations contre la dite succession, de les transmettre dûment authentiquées, soit à son bureau rue St-Pierre, Basse-ville; soit en l'étude de C.-M. DEFOY, écrivain, notaire, Haute-ville, rue St-Joseph.  
VICT. HAMEL.  
Québec, 15 juin 1837.

Souliers de Caoutchouc, (gomme élastique).  
LES soussignés viennent de recevoir une grande quantité de souliers de caoutchouc d'une qualité supérieure pour les dames et les messieurs, dont une partie élégamment figurés.  
MUSSON & SAVAGE.  
Québec, 26 octobre 1837.

LES soussignés viennent de recevoir et ont en vente Six caisses de toiles cirées unies et de fantaisie, pour tables, voitures, &c. &c.  
J. M. FRASER & Co.  
Québec, 21 août 1837.

LES soussignés viennent de recevoir de Bordeaux, par la *Thémis*, un nouvel approvisionnement de vins de France supérieurs, consistant en Champagne crémant  
Chateau Lafite en pintes et chopines  
Vin de Saint-Julien, vendange de 1838.  
J. M. FRASER & Co.  
Québec, 25 juin 1837.

A VENDRE :  
QUELQUES chaldrons de CHARBON supérieur, à grille et à forge, en débarquement.  
S'adresser à  
A. HAMILTON,  
Quai de Bréhué,  
TREMAIN & MOIR.  
ou à  
27 mai 1837.

LE RÉPERTOIRE  
DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE  
OU  
RECUEIL CHOISI  
DES DIVERS ÉCRITS EN VERS ET EN PROSE COMPOSÉS EN CANADA.  
PROSPECTUS.

LORSQUE chaque pays peut offrir au siècle et remettre à la postérité les productions de ses poètes et de ses écrivains, le Canada seul paraît jusqu'à ce jour privé de cet avantage. En effet, il n'existe aujourd'hui ni monument, ni ouvrage où l'on puisse avec facilité retrouver des écrits qui ont été émus fondés la renommée de leurs auteurs et contribué à la gloire du pays qui les a vu naître. Les publications de nature exclusive, ment littéraire sont accompagnées de difficultés si multipliées que le génie naissant et la noble ambition qui l'accompagne toujours se trouvent étouffés par les obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas et par la presque certitude d'une non-réussite. Le jeune écrivain n'a donc que la voie des journaux pour servir d'interprète à ses premières inspirations; elles n'attirent que le degré d'attention que leur cèdent les nouvelles, les discussions plus ou moins exaltées de la politique et les événements du jour: son premier essai, noyé dans d'énormes liasses reléguées à jamais sur les tablettes poudreuses de la bibliothèque, tombe dans l'oubli, son nom ne se trouve jamais cité, et son œuvre n'a que du peu de gloire qu'il en a recueillie, il jette avec regret cette plume qui plus tard peut-être eût servi sa propre gloire et celle de sa patrie: de même qu'il méconnaît ses devanciers, de même ceux qui viendront après lui seront privés d'un point de départ et d'un sujet d'émulation.

Le Canada possède de jeunes écrivains dont les productions sont perdues pour la généralité des lecteurs et qui néanmoins figurent souvent avec honneur dans la région si brillante des littérateurs contemporains; il est sur un très-grand nombre de considérables de poésies auxquelles il ne manquerait qu'un non connu pour leur procurer une illustration et dont cependant l'intérêt n'est qu'éphémère. Le but de la publication projetée dont le plan est offert maintenant au public, est donc de reproduire sous une forme commode et de rassembler tous les écrits en prose et en vers de quelque originalité ou de quelque mérite composés en Canada et publiés dans les journaux publics, avec quels on ajoutera ceux qu'il sera possible de recueillir et qui sont inédits jusqu'à ce jour.  
Si sera fait aussi un choix étendu des chansons appelées de *chansons*, sur la culture, l'originalité et la simplicité de l'expression font excuser les irrégularités poétiques.  
Comme une entreprise semblable exige de longues et profondes recherches, l'Éditeur ose espérer que, dans l'intérêt et pour l'agrément publics, les personnes qui auront à leur portée des documents propres à faciliter voudront bien lui en faire part. Il recevra avec reconnaissance toutes communications à ce sujet, soit de la part des auteurs, soit de celle de personnes en la possession desquels se trouvent des écrits dont la publication pourrait être de quelque intérêt.

CONDITIONS.  
Afin de faciliter à chacun l'acquisition d'un ouvrage qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les amateurs et propriétaires de lettres en ce pays et chacun en particulier, la publication s'en fera par suite de *livraisons* hebdomadaires dont le recueil formera un ou plusieurs volumes in 8<sup>vo</sup>. Chaque livraison consistera en 16 pages in 8<sup>vo</sup>, et paraîtra chaque samedi. La publication en sera commencée aussitôt qu'il sera formé un nombre de souscripteurs suffisant pour en couvrir les frais. Les personnes qui désireront souscrire sont priées de le faire immédiatement, vu qu'il ne sera tiré qu'un nombre de feuilles fort limité.  
Le prix sera de 12 sous pour chaque numéro, payable à la réception.  
Les souscripteurs de la campagne seront tenus de payer dix numéros d'avance.  
Toute personne qui procurera et fera parvenir le montant de dix souscriptions aura droit à un exemplaire de chaque livraison.  
Les auteurs qui fourniront un certain nombre de pièces inédites auront aussi droit à un exemplaire.  
Les morceaux seront publiés avec ou sans nom d'auteur, selon le désir de ceux qui les feront parvenir.  
Toutes communications, etc., devront être adressées franches de port à M. N. Aubin, Éditeur, rue St-Pierre, No. 35, Basse-ville, Québec. On soumettra au bureau de la Gazette de Québec, du Canadien, et chez l'Éditeur.  
L'impression en sera soigneusement surveillée, et rien ne sera négligé pour que le tirage livrés au public soit, sous tous les rapports, digne d'occuper une place dans le salon comme dans la bibliothèque. Chaque livraison sera accompagnée d'un couvert imprimé contenant les nouvelles les plus récentes, le sommaire et la liste des agents.— Chaque volume aura sa table des matières.  
Québec, 17 janvier 1838.

CALENDRIER DE QUEBEC,  
POUR 1838.  
A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de la Montagne, n. 14, le CALENDRIER DE QUEBEC, pour l'année 1838.  
15 novembre 1837.

PELLETIERES.  
Le soussigné donne de l'argent comptant pour toutes sortes de pelletières propres à l'exportation, à son comptoir rue Saint-Antoine, Basse-ville.  
D. R. STEWART.  
Québec, 21 novembre 1837.

WHISKEY D'IRLANDE.  
WHISKEY d'Enishowen d'un fumet supérieur à vendre.  
J. M. MUCKLE,  
Rue Saint-Pierre.  
22 décembre 1837.

LES soussignés offrent en vente :  
Dix paniers vin de Champagne  
10 barriques do de Porto  
50 quarts do de Xérès  
50 boîtes tabac Cavendish, 16 à la livre  
150 demi-barils raisins  
6 balles écorces blanches 8 sacs bouchons  
20 boîtes raisin de Corinthe  
Lard mess, prime-mess et prime.  
HENDERSON & Co.,  
rue St-Pierre.  
Québec, 11 décembre 1837.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :  
TRENTE quarts fleur supérieure  
100 do do fine  
200 do do moyenne  
150 do do farine entière  
Pois et savon  
Harengs nov. 1 et 2, maquereaux n. 3  
Beurre du Haut-Canada en barils  
Chandeliers, huile de morue  
Poëles, grands assortis.  
JNO. GORDON & Co.  
Québec, 18 décembre 1837.

A VENDRE,  
QUELQUES chaldrons de CHARBON à grille de Newcastle, supérieur, en quantités à la convenance des acheteurs.  
HENDERSON & Co.,  
rue St-Pierre.  
Québec, 30 octobre 1837.

NOUVELLEMENT REÇUS,  
Par le *Tam O'Shanter*, et le *Robertson*,  
ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :  
DEUX CENTS QUARTS CLOUS de Dudley, assortis  
400 caisses rôtis  
Quelques caisses des meilleures acies à moulin C. S.  
J. M. FRASER & Co.  
Québec, 4 octobre 1837.

A VENDRE,  
LARD PRIME-MESS de Hambourg  
Do, do, d'Irlande  
Vin de Ténériffe London particulier en pipes, barils, do, cargo, J ques et quarts  
Dix gunpowder  
Plomb à pinte et moulu  
Blanc de plomb  
Toile à voiles  
Deux caisses chapeaux  
Cuivre à chevilles et à doubler.  
WILLIAM PRICE & Co.  
Québec, août 1837.